



LISTRAC-MÉDOC

# ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022/127

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,  
**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Tranchée de 48 mètres+ 3 mètres sous voie Communale par fonçage au niveau du Chemin de Lartiguas**  
Par :
- SARL DSTPE – 68 Chemin Mayne du Jouan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC

## ARRETE :

**ARTICLE 1 :** A compter du 03 Mai 2022 et pendant la durée des travaux (15 jours – 18 Mai 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 2 :** La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;  
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

**ARTICLE 3 :** A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

**ARTICLE 5 :** Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 6 :** Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

**ARTICLE 7 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,  
Le 29 mars 2022

Le Maire,  
Aurélie TEIXEIRA.

Par délégation du Maire,  
Le D.G.S.

Stéphane VIATEUR.





Il s'agit d'une zone de  
accès et il y a des  
obstacles par conséquent  
il y a une zone de  
accès restreinte



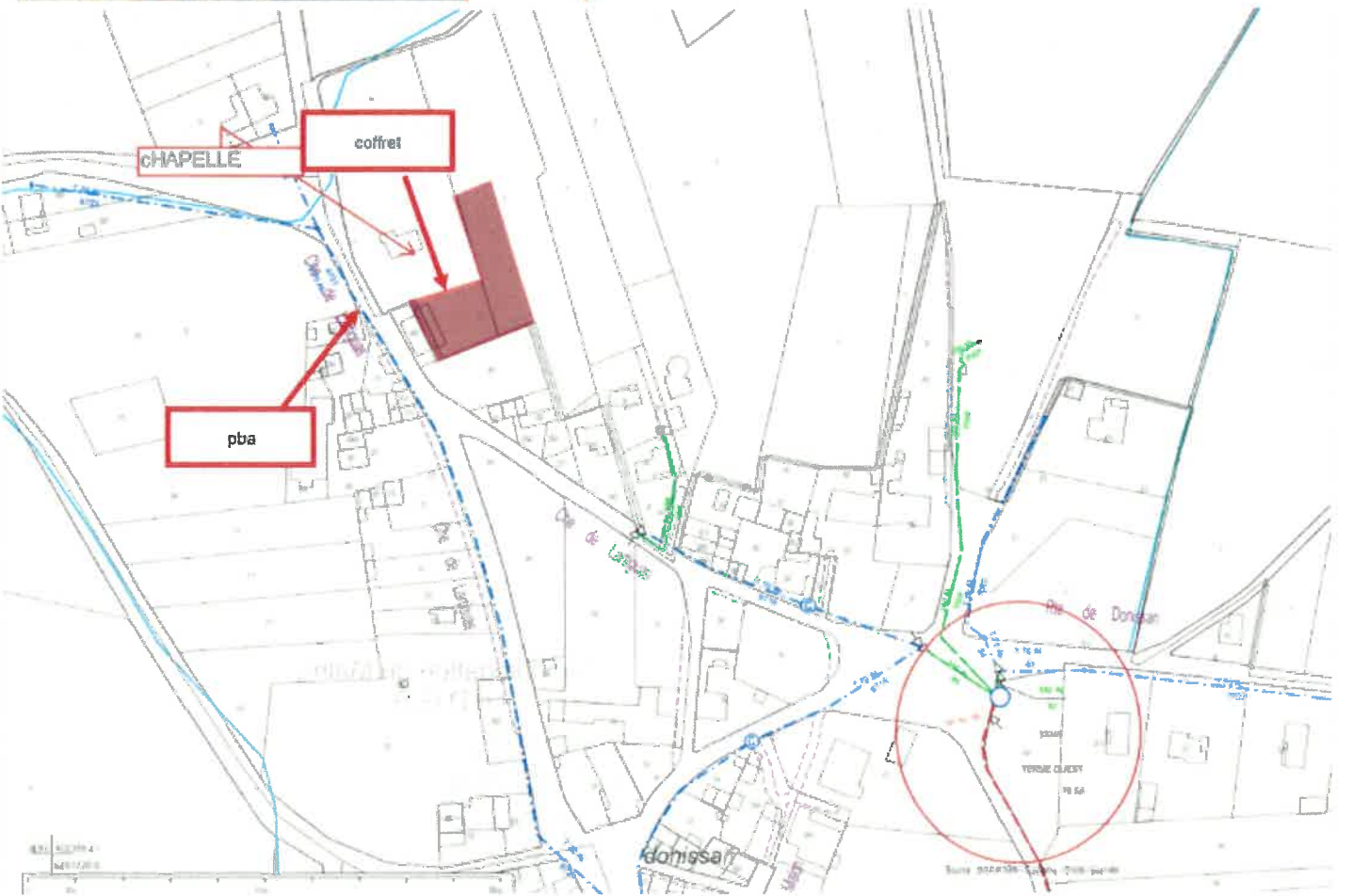
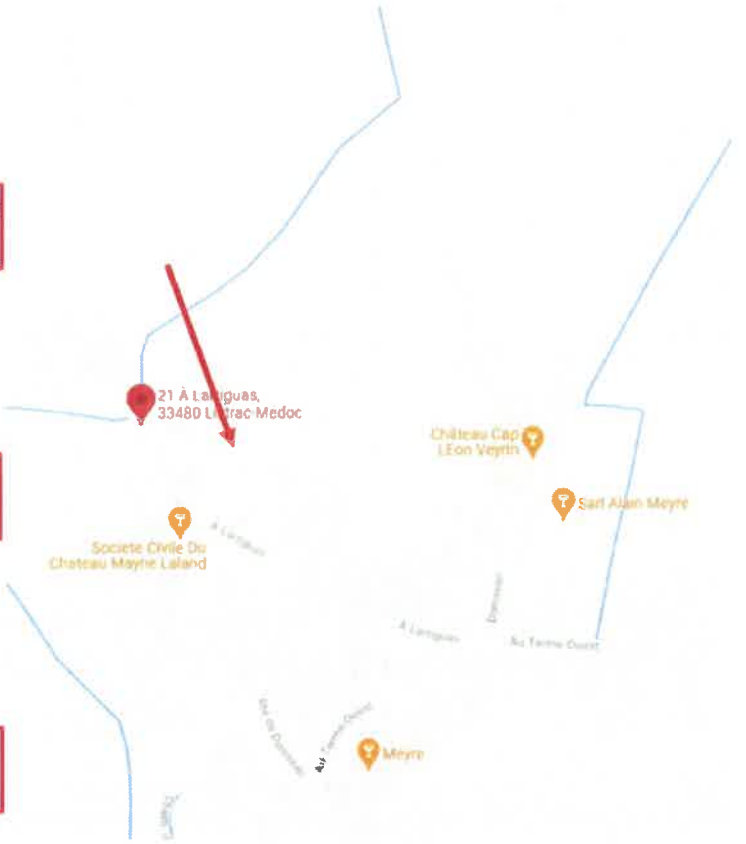
Il s'agit d'une zone de  
accès restreinte



Il s'agit d'une zone de  
accès restreinte



Il s'agit d'une zone de  
accès restreinte



# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

MAIRIE

Destinataire :

MAIRIE

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

33480 LISTRAC MEDOC

Pays :

FRANCE

## DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.3.2.9.0.0.5.3.9.T  
N° affaire du responsable du projet : 81214385 chapelle  
Date de la déclaration : 29 / 03 / 2022  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

## DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.3.2.9.0.0.5.3.9.T  
N° affaire de l'exécutant des travaux : 81214385 chapelle  
Date de la déclaration : 29 / 03 / 2022  
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : INITIAL

## Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE  
Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1|1.0.0|4.8.7|0.0.0.1.1  
Représentant du responsable du projet  
Dénomination : SARL DSTPE  
Complément / Service :  
N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN  
Lieu-dit / BP :  
Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC  
Personne à contacter : GUITTON-MONTET MARYLINE  
Tél. : 0.5.5.6.0.5.1.5.4.5. Fax(1) : Courriel(1) : dstpe@hotmail.com

## Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE  
Complément / Service :  
N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN  
Lieu-dit / BP :  
Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC  
Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1|1.0.0|4.8.7|0.0.0.1.1  
Personne à contacter : GUITTON-MONTET MARYLINE  
Tél. : 0.5.5.6.0.5.1.5.4.5. Fax(1) : Courriel(1) : dstpe@hotmail.com

## Emplacement du projet

Adresse(2) : 21 chemin de tartigues  
CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc  
Nb de communes : 1 (2) facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

## Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : 21 chemin de tartigues  
CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc  
Nb de communes : 1 (2) facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

## Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format :

## Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format :

## Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER OTR  
Décrivez le projet : tranchée de 48 m + 3 m sous  
voie communale par fonçage  
Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : 03 / 05 / 2022 Durée du chantier : 1.5 jour(s)

## Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER OTR  
Décrivez les travaux : tranchée de 48 m + 3 m sous  
voie communale par fonçage  
Techniques utilisées(3) : MAN PEL FUS  
 Autre, précisez la technique :  
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : 03 / 05 / 2022  
Durée du chantier : 1.5 jour(s)

## Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :  
Date des investigations complémentaires : / /  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

## Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : dstpe  
Signature :  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

## Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : dstpe  
Signature :  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



**-TRAVAUX DE RACCORDEMENT ENEDIS -**

**Ministère chargé des transports**  
**Direction Régionale des Transports**  
**REPUBLICAINE FRANÇAISE**

**Demande d'arrêt de police de la circulation**  
 Code de la route L413-1 à L413-7  
 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-61

**Gestionnaires des réseaux routiers**

**ENTREPRISE**  
 N° 14024701

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom: SARL DSTPE  
 Prénom: SARL  
 Dénomination: SARL DSTPE  
 Adresse Numéro: 21  
 Extension: 33480  
 Localité: CHEMIN DE JOUAN  
 Code postal: 33480  
 Localité: SEGAUIN DE MEDOC  
 Téléphone: 05 56 05 15 45  
 Courriel: dstpe@hotmail.com

Nom: CHAPELLE 61214365  
 Adresse Numéro: 21  
 Extension: 33480  
 Localité: CHEMIN DE  
 Code postal: 33480  
 Localité: CISTRAC  
 Téléphone: 05 56 05 15 45  
 Courriel: dstpe@hotmail.com

**Localisation du site concerné par la demande**

Voie concernée: Autoroute n° Route nationale n° Voie communale n°  
 Hors agglomération  Agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application: Point de Repère (PR) routier de fin d'application:

Adresse Numéro: 21 Extension: CHEMIN DE  
 Localité: CISTRAC  
 Code postal: 33480 Localité: CISTRAC MEDOC

**Nature et date des travaux**

Permission de voirie antérieure: Oui  Non  Si oui indiquer la référence:  
 Description des travaux: TRANCHEE DE 48 METRES +  
 3 METRES SOUS VOIE COMMUNALE PAR  
 FOUCAGE  
 Date prévue de début des travaux: 03 05 2022  
 Date prévue de fin des travaux: 03 05 2022

**Réglementation souhaitée**

Durée de la réglementation (en jours calendaires): 15  
 Restriction sur section courante: Restriction sur bretelles:   
 Restriction sur circulation:   
 Sens des Points de Repères (PR) de circulation:  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Fermeture à la circulation   
 Basculement de circulation sur chaussée opposée   
 Par feux tricolores:  Maxvel:   
 Suppression de la bande d'arrêt d'urgence (BAU):  Embouteillage:   
 Suppression de voie:  nombre de voie(s) supprimé(s):

**STATIONNER**

Circuler  Stationner   
 Véhicules légers  véhicules légers   
 poids lourds  poids lourds

Vitesse limitée à: km/h   
 itinéraire de déviation (à préciser par sens):

Autres prescriptions:

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par:**

Le demandeur: SARL DSTPE  
 Nom: SARL DSTPE  
 Dénomination: Chemin du Mayne de Jouan  
 Adresse Numéro: 33160 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC  
 Extension: 33160 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC  
 Tél: 05 56 05 15 45 - Fax: 05 56 05 75 16  
 Code postal: 33160  
 Localité: CHEMIN DU MAYNE DE JOUAN  
 Téléphone: 05 56 05 15 45  
 Courriel: dstpe@hotmail.com

**Pièces jointes à la demande**

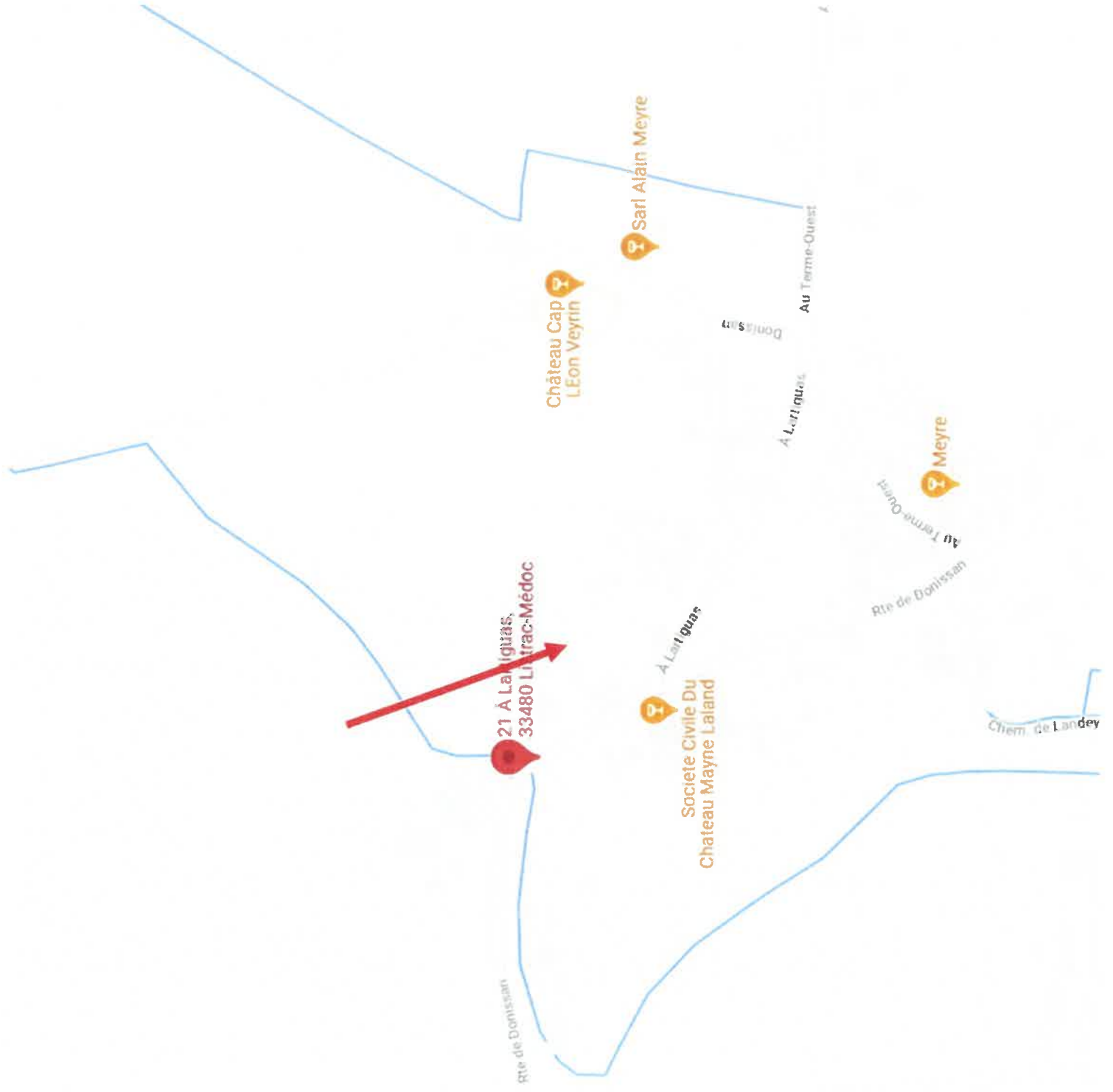
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant:

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

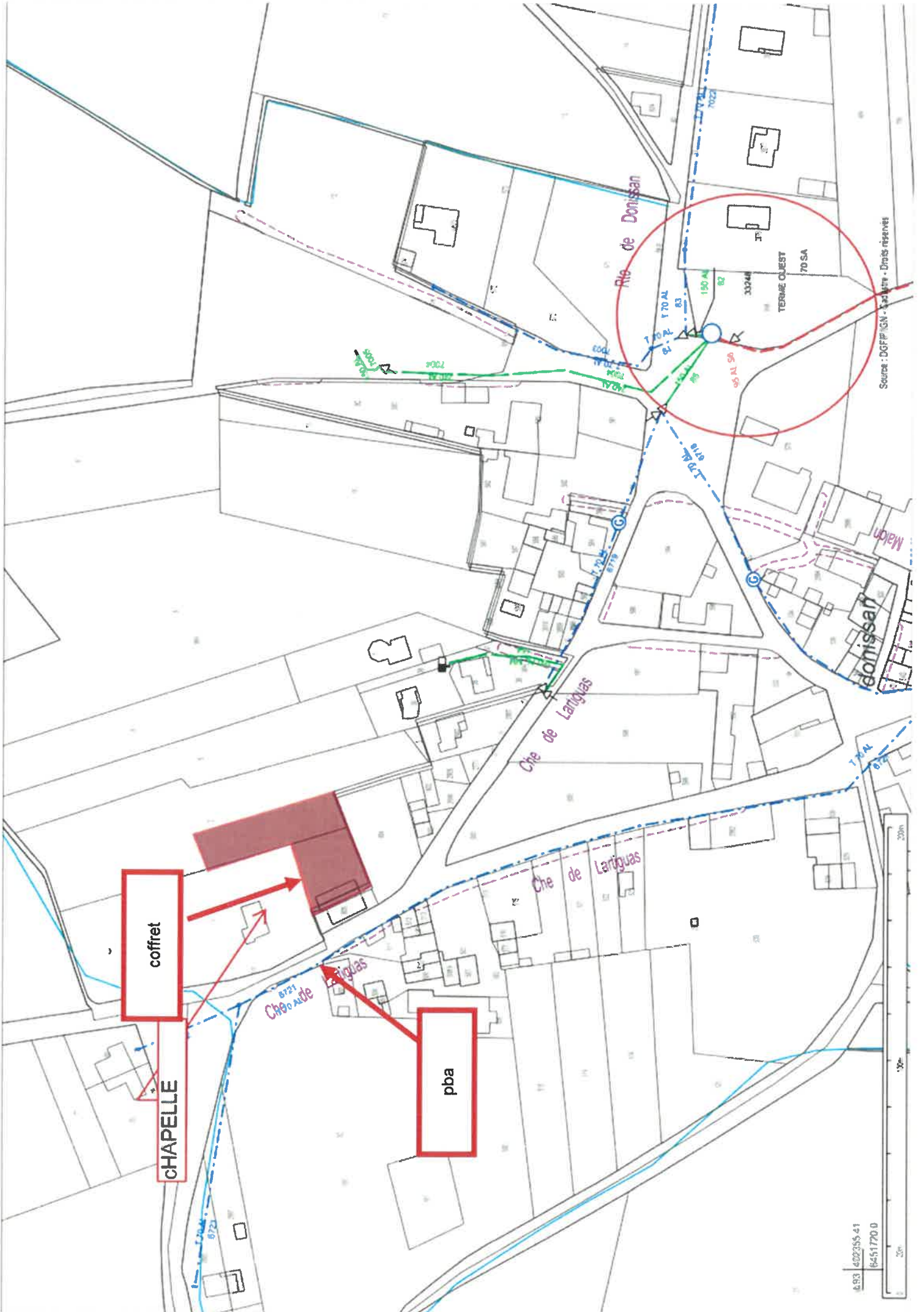
**J'atteste de l'exactitude des informations fournies**

Fait à: SARL DSTPE le: 03 05 2022  
 Nom: SARL DSTPE Prénom: SARL

**SARL DSTPE**  
 Chemin du Mayne de Jouan  
 33160 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC  
 Tél: 05 56 05 15 45 - Fax: 05 56 05 75 16  
 Courriel: dstpe@hotmail.com  
 Dom. bancaire: Crédit Mutuel du Sud-Ouest 07045545443  
 APE: 4312 A - Siret: 581 100 817 00009







Source : DGFIP/IGN - 2014 - Droits réservés

coffret

CHAPELLE

pba

Rue de Donissan

Che de Larigues

Che de Larigues

Che de Aude

TERME OUEST  
70 SA

493 402355-41  
6451770 0









faire une tranchée de 48m en t1 +3m sous voie communale par fonçage + faire une ras sur pba t70 dipôle 6721



suite de terrassement sous servitude autor en cours client



suite du terrassement



pose coffret dos a dos mono par Enedis sur matérialisation client ( type2 car lb 35m)

